



Paris, le 3 février 2010

Des dirigeants de GROUPE PARTOUCHE SA ont été entendus, le 2 février 2010, en qualité de témoins sur les relations commerciales entre quelques casinos du Groupe et une société assurant des prestations de sécurité.

Il se serait révélé que cette société aurait, par ailleurs, des liens avec une personne actuellement sous le coup d'une procédure pénale.

GROUPE PARTOUCHE ignorait l'existence de tels liens.

GROUPE PARTOUCHE s'étonne que, dans ces conditions, son prestataire de services ait pu disposer de tous les agréments administratifs nécessaires à son activité.

GROUPE PARTOUCHE regrette enfin, la médiatisation excessive de ce non-événement.